



Je suis enceinte et je suis sans papier

Par **nawalnanou**, le **22/10/2015 à 13:10**

bonjour rnJe suis enceinte et sans papier d'un homme français qui a la nationalité française et habite dans la même maison avec lui je suis venu en france avec un visa visiteur maintenant je je suis en france d'une façon illégale je veux savoir si mon bébé portera la nationalité française et pouvons-nous obtenir les papier des qu il naisse ou non . mon ami est pret pour payer tout les frais des consultation aussi l'accouchementrnje veux rester avec mon ami et vivre ensemble ma grossesse jusqu a l'accouchement de notre bébé rnMon ami est prêt à reconnais le bébé ma question est comment faire ou bien qu elle sont les procedures pour avoir mes papier moi et mon bébé je veux des reponses claires plus bref delais je suis très confus rnmerci .

Par **amajuris**, le **22/10/2015 à 18:49**

bonjour,rnsi votre ami français reconnait votre enfant, il aura la nationalité française puisque son père est français.rnvous pourrez alors demander un titre de séjour comme parent d'enfant français.rnsalutations

Par **nanitanina**, le **22/10/2015 à 19:36**

bonjour rnmerci pour la reponse mais après combien de temps je peux avoir mes papiers si je demande un titre de sejour!rnmerci.